



Bruges

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LE BOUSCAT-BRUGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers présents et représentés : 33

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

Mercredi 20 juin 2018

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

Mercredi 20 juin 2018

**Jeudi 28 juin de l'an deux mille dix huit
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire
à l'Hôtel de Ville de BRUGES,

La séance est ouverte.

Monsieur CHAMOULEAU est désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	x		
Isabelle DESBORDES	x		
Bernadette CENDRES -BARBÉ	x		
Frédéric GIRO	x		
Nathalie GRIN	x		
Jean-Denis DUBOIS	x		
Emmanuelle LAMARQUE	x		
Didier POUVREAU	x		
Isabelle BESSON	x		
Gérard AYNIE		Lucie BELRAIN	x
Catherine CESTARI		Didier POUVREAU	x
Jean TORTELLA	x		
Marie ROUMILHAC	x		
José BARATA	x		
Christine COLSON-TABOURET		Pierre CHAMOULEAU	x
Pierre CHASTANG	x		
Lucie BELRAIN	x		
Pierre CHAMOULEAU	x		
Stéphanie VIOLEAU	x		
Jean-Robert BARBÉ	x		
Guillaume BOURROUILH-PARÈGE		Brigitte TERRAZA	x
Jean BATTINI	x		
Agnès DUPONT-PHILIPPE		Jean BATTINI	x
Nicolas TREZEGUET	x		
Sylvie DESCAMPS	x		
Eric VEISSIER		Fabienne DUMAS	x
Fabienne DUMAS	x		
Philippe SEGUINEAUD		Gérard BOURG	x
Michel HOSTEINS	x		
Hortense CHARTIER	x		
Myriam DUCLERC		Hortense CHARTIER	x
Gérard BOURG	x		
Emmanuelle PETIT-CHOTARD	x		

Accusé de réception en préfecture
033-213300759-20180628-MEC-2018-08-23-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfectorale : 05/07/2018





DÉLIBÉRATION N° 2018.03.23 : TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS A L'ENFANCE

Rapporteur : Madame Emmanuelle LAMARQUE

Le mode de calcul de la tarification des services publics à l'enfance est le suivant :

MODE DE CALCUL

Calcul du quotient familial : $QF = (\text{Revenus annuels} / \text{nombre de parts}) / 12 \text{ mois}$

REVENUS ANNUELS = TOTAL SALAIRES (1) + TOTAL REVENUS DECLARES (2)

(1) Total des salaires et assimilés avant abattement, selon l'avis d'imposition

(2) Total de tous les revenus déclarés, selon l'avis d'imposition : revenus non commerciaux professionnels, bénéfices industriels et commerciaux professionnels nets,

bénéfices non commerciaux prof., revenus non commerciaux, revenus de capitaux mobiliers imposables, revenus industriels et commerciaux, revenus agricoles,

revenus fonciers imposables, pensions alimentaires.

NOMBRE DE PARTS :

- Couple ou personne isolée avec 1 enfant = 2,5 parts
- Couple ou personne isolée avec 2 enfants = 3 parts
- Couple ou personne isolée avec 3 enfants = 4 parts
- par enfant supplémentaire = 0,5 parts

A noter : l'avis d'imposition sera remis chaque année par l'usager pour le calcul du tarif de l'année N au plus tard le 31 décembre N-1.

En cas de retard portant sur la transmission en mairie de l'avis d'imposition de la part de l'usager ou en cas de changement de quotient familial en cours d'année, la nouvelle tarification sera appliquée le mois suivant la notification de la nouvelle situation en mairie. Une rétroactivité maximale d'un mois pourra être appliquée.



RESTAURATION SCOLAIRE

	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	Repas	
		TARIF	TARIF HORS COMMUNE
Repas Enfants	QF < 400 euros	0,63	0,92
	400 ≤ QF < 600 euros	1,58	2,29
	600 ≤ QF < 800 euros	2,21	3,21
	800 ≤ QF < 1000 euros	2,53	3,67
	1000 ≤ QF < 1200 euros	3,16	4,58
	1200 ≤ QF < 1500 euros	3,32	4,81
	1500 ≤ QF < 1800 euros	3,79	5,50
	1800 ≤ QF < 2500 euros	4,11	5,96
	QF ≥ 2500 euros	4,43	6,42
Repas Adultes	Personnel Municipal	3,23	
	Autres adultes	4,26	

Pour les repas scolaires : application d'une réduction supplémentaire de 25% à partir du 2ème enfant pour les familles brugeaises

dont plusieurs enfants fréquentent les structures et dont le QF est inférieur à 1200.

ACCUEILS DE LOISIRS / ANIMATIONS JEUNESSE

(mercredis et vacances)

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	Journée ALSH (avec repas)		1/2 Journée ALSH sans repas ou soirée familiale ALSH		1/2 Journée ALSH avec repas	
	TARIF	TARIF HORS COMMUNE	TARIF	TARIF HORS COMMUNE	TARIF	TARIF HORS COMMUNE
QF < 400 euros	1,98	2,87	0,97	1,40	1,61	2,34
400 ≤ QF < 600 euros	4,95	7,17	2,42	3,51	4,03	5,84
600 ≤ QF < 800 euros	6,93	10,04	3,38	4,91	5,64	8,18
800 ≤ QF < 1000 euros	7,92	11,48	3,87	5,61	6,45	9,35
1000 ≤ QF < 1200 euros	9,89	14,35	4,83	7,01	8,06	11,68
1200 ≤ QF < 1500 euros	10,39	15,06	5,08	7,36	8,46	12,27
1500 ≤ QF < 1800 euros	11,87	17,22	5,80	8,41	9,67	14,02
1800 ≤ QF < 2500 euros	12,86	18,65	6,29	9,11	10,48	15,19
QF ≥ 2500 euros	13,85	20,08	6,77	9,81	11,28	16,36

Application d'une réduction supplémentaire de 25% à partir du 2ème enfant pour les familles brugeaises dont plusieurs enfants fréquentent les structures et dont le QF est inférieur à 1200

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	Journée Séjour ALSH		Veillées ALSH		Journée Jeunesse	
	TARIF	TARIF HORS COMMUNE	TARIF	TARIF HORS COMMUNE	TARIF	TARIF HORS COMMUNE
QF < 400 euros	6,56	9,51	2,00	2,90	3,09	4,48
400 ≤ QF < 600 euros	16,40	23,77	5,00	7,25	7,73	11,20
600 ≤ QF < 800 euros	22,96	33,28	7,00	10,15	10,82	15,68
800 ≤ QF < 1000 euros	26,23	38,04	8,00	11,60	12,36	17,93
1000 ≤ QF < 1200 euros	32,79	47,55	10,00	14,49	15,45	22,41
1200 ≤ QF < 1500 euros	34,43	49,93	10,50	15,22	16,23	23,53
1500 ≤ QF < 1800 euros	39,35	57,06	12,00	17,39	18,54	26,89
1800 ≤ QF < 2500 euros	42,63	61,81	12,99	18,84	20,09	29,13
QF ≥ 2500 euros	45,91	66,57	13,99	20,29	21,63	31,37

Application d'une réduction supplémentaire de 25% à partir du 2ème enfant pour les familles brugeaises dont plusieurs enfants fréquentent les structures et dont le QF est inférieur à 1200



ACTIVITES PERISCOLAIRES

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	Accueil périscolaire forfait journée : - matin 7h15-8h30 - soir 16h30-18h30 (ou Atelier multisport 16h30-18h)		Accueil périscolaire forfait matin : - matin 7h15-8h30		Accueil périscolaire forfait soir : - soir 16h30-18h30 (ou Atelier multisport 16h30-18h)		Ateliers périscolaires	
	TARIF (forfait jour / enfant)	TARIF HORS COMMUNE (forfait jour / enfant)	TARIF (forfait matin / enfant)	TARIF HORS COMMUNE (forfait matin / enfant)	TARIF (forfait soir / enfant) incluant un goûter	TARIF HORS COMMUNE (forfait soir / enfant) incluant un goûter	TARIF	
QF < 400 euros	0,39	0,57	0,20	0,30	0,37	0,53	gratuit	
400 ≤ QF < 600 euros	0,98	1,42	0,51	0,74	0,92	1,33	gratuit	
600 ≤ QF < 800 euros	1,37	1,99	0,71	1,04	1,29	1,86	gratuit	
800 ≤ QF < 1000 euros	1,57	2,27	0,82	1,18	1,47	2,13	gratuit	
1000 ≤ QF < 1200 euros	1,96	2,84	1,02	1,48	1,84	2,66	gratuit	
1200 ≤ QF < 1500 euros	2,06	2,98	1,07	1,55	1,93	2,80	gratuit	
1500 ≤ QF < 1800 euros	2,35	3,41	1,22	1,77	2,20	3,19	gratuit	
1800 ≤ QF < 2500 euros	2,55	3,69	1,33	1,92	2,39	3,46	gratuit	
QF ≥ 2500 euros	2,74	3,98	1,43	2,07	2,57	3,73	gratuit	

Application d'une réduction supplémentaire de 25% à partir du 2ème enfant pour les familles brugeaises dont plusieurs enfants fréquentent les structures et dont le QF est inférieur à 1200

AUTRES SERVICES

	TARIF (cotisation annuelle)
Navette Collège Ausone	20

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à **L'Unanimité**

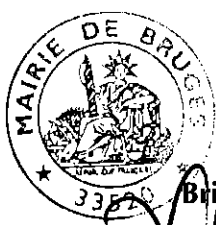
- **VOTER** les différents tarifs des services à l'enfance tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire

Brigitte FERRAZA



Accusé de réception en préfecture
033-213300759-20180628-DEL-2018-03-23-
DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 09/07/2018